motion a été présentée. Le député d'High-Park n'a qu'à déclarer qu'il n'a pas présenté de motion, pour trancher la question. Cela permettrait à la présidence de reconnaître son erreur et de déclarer que la Chambre n'est saisie d'aucune mesure.

M. Cameron (High-Park): Monsieur l'Orateur, je n'avais pas l'intention de présenter la motion. J'aimerais maintenant demander qu'elle soit réservée, pourvu qu'elle demeure inscrite au Feuilleton.

[Français]

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur,...

Des voix: A l'ordre.

M. Grégoire: J'invoque le Règlement . . .

[Traduction]

L'hon. M. Starr: Règlement.

M. Woolliams: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Le député n'a pas présenté la motion. Pourquoi alors continuerions-nous la discussion?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je signale aux députés que la question est très simple. La présidence avait la fausse impression qu'une motion avait été présentée, mais le député d'High-Park me dit maintenant qu'il n'en est rien. Nous devons certainement accepter sa parole. C'est par inadvertance que la présidence a mis la motion en délibération. Ce n'est pas plus compliqué que cela. L'honorable député de Lapointe nous faisait un discours très intéressant, mais sans doute aura-t-il l'occasion de le reprendre. La motion est donc réservée.

[Français]

M. Grégoire: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je crois que nous nous trouvons dans une situation...

Des voix: A l'ordre! A l'ordre!

M. Grégoire: J'invoque le Règlement...

[Traduction]

L'hon. M. Starr: Règlement, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le représentant de Lapointe invoque le Règlement et il faut l'écouter.

L'hon. M. Starr: Il l'invoque à propos de quoi, monsieur l'Orateur?

[Français]

le Règlement.

[M. l'Orateur.]

Nous nous trouvons dans une situation qui n'a peut-être pas de précédent, en cette enceinte. Voilà qu'une motion est présentée, que l'avis de 48 heures a été donné, que la motion est inscrite aux Procès-Verbaux et au Feuilleton, qu'elle est appelée, qu'elle est mise en délibération par l'Orateur, qu'un autre député se lève, et qu'il n'y a pas eu une seule protestation de la part du député de High-Park-monsieur l'Orateur, je veux finir mon rappel au Règlement-pendant les dix minutes que j'ai eu l'occasion de parler. Et voilà que, par le fait même que je soulève un point curieux et exceptionnel, ceux qui sont justement surpris par ce point se lèvent, dix minutes après, pour dire qu'il n'y a pas eu de motion présentée à la Chambre.

Monsieur l'Orateur, je voudrais invoquer un précédent qui a eu lieu, je ne me rappelle pas trop quel jour, un vendredi soir, à huit heures, je crois, alors que le premier ministre du Canada (M. Pearson) a proposé une motion sur l'envoi de troupes canadiennes à Chypre. Personne ne s'est levé pour protester, quand le Premier Ministre a demandé l'unanimité de la Chambre, mais même si quelqu'un s'est levé sept secondes après pour le faire,—et cela a été prouvé à l'époque on a refusé...

[Traduction]

L'hon. M. Starr: Monsieur l'Orateur, puis-je poser la question de privilège?

M. l'Orateur: A l'ordre. Je demande la collaboration de l'honorable député. J'estime que le rappel au Règlement n'est pas motivé, que le précédent mentionné par le député ne s'applique aucunement en l'occurrence. Dans l'exemple qu'il a cité, une motion avait été présentée et appuyée. Que cela plaise ou non, au député, le représentant d'High-Park a affirmé n'avoir pas présenté de motion et le député de Cochrane a déclaré ne pas en avoir appuyé. Le député est tout à fait justifié de demander que cette motion soit réservée. Si c'est ce qu'il demande maintenant, je propose qu'il ne soit plus question de cette affaire.

M. Raymond Langlois (Mégantic): Monsieur l'Orateur, je ne me porte pas normalement au secours des libéraux, mais je dois dire, afin d'aider la présidence dans cette affaire, que pour ma part j'ai entendu le député d'High-Park déclarer qu'il ne présenterait pas sa mo-

M. l'Orateur: A l'ordre. Je suis très heureux M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, j'invoque d'entendre le député appuyer l'attitude prise par le représentant d'High-Park.